



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Absents excusés : 2
Absents : 5
Votants : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-CINQ AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 AVRIL 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel BOUVARD (donne pouvoir à Michel BELIN), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, M. Florian GIBIER, Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE - ANNEE 2024 - SECURISATION DU CHEMINEMENT PIETON ENTRE LE PONT DES ECHENAZ ET LE LAY
DEL2024-44**

Rapporteur : Jean-Luc MATTEL

La commune des Contamines-Montjoie s'est engagée dans une démarche de sécurisation de ses itinéraires de cheminement piétons et cyclables dans le cadre de son schéma de mobilité douce ainsi que de la mise en place d'une signalétique directionnelle dynamique.

Pour ce faire deux projets, tronçons N°3 et N°4, sont proposés au titre de la répartition du produit des amendes de police 2024.

La sécurisation du cheminement piéton du secteur entre le pont des Loyers et Le Lay et qui **concerne une route départementale en agglomération**, passera par les objectifs suivants :

- poursuivre la sécurisation des piétons par l'aménagement de cheminement dédiés et sécurisés (linéaire protégé par un trottoir d'une largeur de 1,5m) ;
- une signalétique adaptée pour améliorer la visibilité.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à :

- Pour le tronçon N° 3 : 45 901 € HT
- Pour le tronçon N° 4 : 35 432 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 9	Contre :	Abstention :
-----------------	-----------------	---------------------

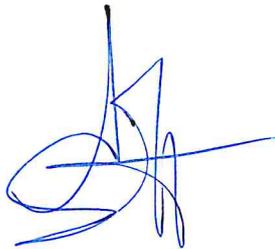
Article 1 : DE VALIDER la demande de subvention auprès du
Haute Savoie au titre du **produit des amendes de police 2024** et
subvention au taux de 30%.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le
ID : 074-217400852-20240425-DEL2024044-DE

Article 2 : DE PRECISER que la collectivité s'engage sur la part d'autofinancement restant à sa charge.

Article 3 : D'AUTORISER monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

En Mairie, le 25 avril 2024
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 25 avril 2024
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le